

## TARIFICATION 2019 – 2020

### SERVICE DE GARDE PRÉSCOLAIRE



#### **Préscolaire (3 et 4 ans)(frais admissibles à 100 % au crédit d'impôt)**

<b>Frais d'ouverture de dossier :</b> (Nouvelle inscription seulement)	50 \$	
<b>Frais<sup>1-2</sup> :</b>	Mardi – jeudi	4 200 \$ <sup>3</sup> ou 4 400 \$ payable par versements mensuels
	Lun – mer – vend	5 450 \$ <sup>3</sup> ou 5 625 \$ payable par versements mensuels
	5 jours / semaine	8 610 \$ <sup>3</sup> ou 8 930 \$ payable par versements mensuels

#### **Dîner (frais de surveillance)<sup>2</sup>** (payable au plus tard le premier jour d'école)

5 jours par semaine :	1 750 \$ par année
4 jours par semaine :	1 500 \$ par année
3 jours par semaine :	1 250 \$ par année
2 jours par semaine :	1 025 \$ par année
1 jour par semaine :	850 \$ par année

#### **Service de garde<sup>2</sup>**

<b>Avant 8 h</b>	4,75 \$ par jour jusqu'à concurrence de 70 \$ par mois
<b>Après 16 h 30</b>	4,75 \$ par jour jusqu'à concurrence de 70 \$ par mois

**Autres frais :** 550 \$ par année payable au plus tard le premier jour d'école

- Feuilles reproductibles
- Matériel périssable (bricolage)
- Sorties locales
- Invités spéciaux
- Concert et spectacle
- Agenda
- Tablettes (pour ateliers)
- Journées spéciales à l'école
- Assurance accidents scolaire
- Laissez-passer (2)<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Rabais s'appliquant pour le 2e enfant : 5% - 3e enfant : 10%

<sup>2</sup> Reçu de frais de garde et de surveillance émis selon les lois en vigueur

<sup>3</sup> Prix pour un seul versement payable le ou avant le premier jour d'école

<sup>4</sup> Les laissez-passer supplémentaires sont 5 \$ chacun